



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 23 MARS 2023**

**NOMBRE DE MEMBRES**

**Afférents au Conseil Municipal : 39**

**En exercice : 39**

**Ayant pris part à la délibération : 37**

Mis en ligne le : 28/03/2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois du mois de mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de VITROLLES a été assemblé au lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121.10 à L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. GACHON Loïc, Maire.

Étaient présents à cette assemblée tous les conseillers municipaux à l'exception de :

**Présents :** M. GACHON - M. MONDOLONI - Mme CZURKA - M. AMAR - M. MERSALI - Mme CUILIERE - M. GARDIOL - Mme ATTAF - M. PORTE - Mme NERSESSIAN - M. MICHEL - Mme DESCLOUX - M. PIQUET - Mme HAMOU-THERREY - Mme MICHEL - Mme RAFIA - Mme ROSADONI - Mme BERTHOLLAZ - Mme ROVARINO - M. JESNE - M. SAURA - M. MENGEAUD - M. SAHRAOUI - M. FERAI - M. BOCCIA - Mme SAHUN - M. ALLIOTTE - M. SANCHEZ - Mme PIOMBINO - Mme CONTICELLO

**Pouvoirs :**

Mme MORBELLI à M. MONDOLONI-M. RENAUDIN à Mme DESCLOUX-M. OULIE à Mme BERTHOLLAZ-M. DE SOUZA à M. SAURA-Mme CHAUVIN à M. MERSALI-Mme LEHNERT à M. JESNE- Mme CARUSO à Mme MICHEL

**Absents :**

M. GACHET - M. BORELLI

**Secrétaire de séance :** M. Didier SAURA

**RECOURS À DU PERSONNEL VACATAIRE – COMPLÈTE ET ACTUALISE LA DÉLIBÉRATION  
N°17 – 177 DU 03/10/2017**

**N° Acte : 4.1**

Délibération n°23-50

Considérant qu'il convient compléter et actualiser la délibération n°17-177 du 3 octobre 2017 portant sur le recours à du personnel vacataire,

Monsieur le Maire rappelle les conditions dans lesquelles les services de la Ville de Vitrolles ont besoin de recourir au recrutement de personnel vacataire pour assurer certaines activités.

Les Directions composant la Direction Générale Adjointe Enfance, Sport, Culture mettent en œuvre l'ensemble des activités et services nécessaires à l'accompagnement et l'encadrement des enfants sur l'ensemble des temps scolaires, péri et extrascolaires.

Ainsi, afin d'assurer la continuité du service public et de répondre aux besoins d'accompagnement et d'entretien, Monsieur le Maire rappelle la nécessité d'étendre le recrutement par vacation d'agents en qualité d'adjoints techniques en charge de la restauration collective, du nettoyage des locaux et de la traversée des écoles à l'ensemble des établissements accueillant des enfants, qu'ils soient scolaires, sportifs ou culturels. Ces intervenants sont rémunérés sous forme de vacations dont les taux horaires sont déterminés comme suit :

Qualité des intervenants	Taux horaire Brut
Adjoints techniques en charge de la restauration collective, du nettoyage des locaux et de la traversée des écoles	11.43 €

Par ailleurs, il est précisé que l'École Municipale de Musique, de Danse et d'Arts Lyrique (EMMDAL) s'appelle désormais le Conservatoire de Musique et de Danse.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de son Président et après avoir délibéré, vote par 33 voix Pour et 4 Abstention (FERAL Patrick / SAHUN Véronique / BOCCIA Hervé / ALLIOTTE Xavier)

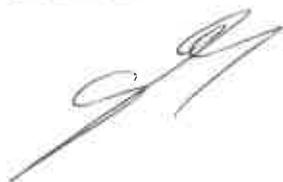
APPROUVE la possibilité de recruter des personnels en vacation pour toutes les directions composant la Direction Générale Adjointe Enfance, Sport, Culture.

AUTORISE Monsieur le Maire à verser une rémunération à ce personnel en vacation, sur la base des taux horaires précisés dans la présente délibération,

PRÉCISE que les crédits sont prévus au budget de l'exercice et la dépense sera imputée à la section de fonctionnement du budget de la Commune, au chapitre 012.

Le Secrétaire de Séance

**M. SAURA**




POUR EXTRAIT CONFORME  
VITROLLES, le 28/03/2023

P. le Maire et par délégation  
La Directrice des Affaires Juridiques et  
Institutionnelles

**C. LANZARONE**

